

# COMMUNE DE VINS-SUR-CARAMY

Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du lundi 14 mars 2022 à 18 heures**, salle des cérémonies, sous la présidence de Jean Luc BONNET, Maire.

**Présents** : BONNET Jean-Luc, BOLAY Daniel, DECHERF Henri, ROUX Philippe, ARNAUD Sylvie, CANASTREIRO Laurence, Alain CASTAGNETTO, LEROUX Ludivine, LEROYER Patrick, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie-Josée, SERRAT Kevin.

**Absents excusés** : CHAFFAUT Dina (Pouvoir à Jean-Luc Bonnet)  
ESCAFFRE Jean-Pierre (Pouvoir à Philippe Roux)

**Secrétaire de séance** : Alain CASTAGNETTO

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 février,

## ORDRE DU JOUR :

### 1) Convention territoriale CAF

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la CAF et l'agglomération Provence Verte. Il précise que chaque commune de l'agglomération doit délibérer pour adopter cette convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### 2) Ouverture de crédits (acquisitions et factures)

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir régler certaines factures urgentes dont le paiement est réclamé par de petites entreprises ou propriétaires, il convient de procéder à une ouverture de crédit, dont il détaille les sommes à honorer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### 3) Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud

La commune souhaite acquérir la parcelle C 188 qui correspond à un immeuble situé place du verger. Sa future destination sera un commerce de restauration, qui contribuera au développement touristique de la Provence verte.

Ouvert au secteur associatif, le projet permettra d'autre part une meilleure vie locale et de dynamiser le secteur commercial de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

### 4) Demande de subvention auprès de la CAPV

Projet Lac phase 1

Cette demande concerne le projet d'équipement progressif du lac et de ses parcours de santé. Monsieur le maire détaille le projet de cette première phase (équipement d'un parking en terre battue mieux sécurisé).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

### 5) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Projet Lac phase 1

Cette demande concerne également le projet d'équipement progressif du lac et de ses parcours de santé. Monsieur le maire a détaillé précédemment le projet de cette première phase (équipement d'un parking en terre battue mieux sécurisé).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

#### **6) Demande de subvention éclairage public**

L'éclairage public actuel comprend 230 points lumineux en éclairage classique.

Monsieur le maire explique que cette opération de travaux consiste à modifier cet éclairage en apposant des leds en lieu et place des éclairages actuels.

Ceci doit permettre une économie substantielle de la consommation évaluée à 30 % chaque année. D'autre part, quelques points, non essentiels seront supprimés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

#### **7) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Réhabilitation du sol de l'espace jeux d'enfants

Monsieur le Maire explique que cette demande de subvention auprès correspond au changement des sols absorbants des jeux d'enfants. En effet les dalles composant le sol des espaces consacrés aux jeux d'enfants sont fortement dégradées. D'autre part, ces composants ne correspondent plus aux normes sécuritaires actuelles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

#### **8) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Acquisitions de terrains

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à la suite des différents projets d'équipements de la commune prévus sur le mandat, il convient d'acquérir les terrains correspondants au projet de futur parking ainsi que de l'achat de la deuxième partie du terrain situé autour de la chapelle Saint Vincent, qui permettra la protection de ce site patrimonial.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'achat de ces terrains.

#### **9) Demande de subvention au SMPPV (Grotte des résistants)**

La grotte des résistants est un site hautement patrimonial de la commune.

Ce lieu de mémoire très fréquenté par les randonneurs mérite d'être sécurisé par la pose d'une barrière aux normes actuelles. D'autre part, il s'agit de sécuriser l'entrée en sous-sol de la deuxième grotte, qui présente un danger si des personnes ne connaissant pas le site y pénétraient.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'ajouter une grille escamotable, permettant le passage de l'eau mais pas des personnes.

Les plaques commémoratives seront également nettoyées et ravivées.

Cette demande de subvention sera effectuée dans le cadre de l'entretien du petit patrimoine du Syndicat mixte de la Provence verte.

Le Conseil Municipal après avoir écouté cet exposé, décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.

#### **10) Vente par la commune des parcelles A 1158 et A 643**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du mandat, il s'agit d'aider à l'installation de nouveaux agriculteurs sur la commune. Des parcelles sont situées dans la zone N agricole, future zone agricole protégée. L'achat de ces parcelles par un agriculteur lui permettra d'agrandir sa surface cultivée, et l'installation future d'un moulin oléicole.

L'estimation de ces terrains a été effectuée par la SAFER. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette vente moyennant le prix de 12600,00 €, les frais d'achat restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette vente.

### **11) Régularisation des tarifs sports**

Monsieur le Maire explique que le tarif actuel ne comprend pas l'adhésion de quatre membres de la même famille. Il s'agit donc d'ajouter un tarif dégressif et pour quatre personnes à la grille actuelle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des tarifs des activités sportives.

### **12) Actualisation de la convention avec la fourrière**

La société qui propose ses services de mise en fourrière souhaite modifier la convention qui la lie avec la commune.

Monsieur le Maire explique que compte-tenu des frais d'enlèvement qui augmentent (carburant, personnel) la société BM auto ne prendra plus en charge l'enlèvement des véhicules gratuitement.

En cas de non-restitution au propriétaire à ses frais, le paiement sera donc à la charge de la commune et pour la somme de 121,40 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote :

Votes exprimés : 14 ; 1 contre, 5 abstentions, 8 pour

La délibération est adoptée

### **13) Motion « Usage de l'eau par les collectivités en période de sécheresse »**

Pendant la période de sécheresse que nous avons connue cet été, un arrêté préfectoral a interdit l'arrosage des végétaux. Cette interdiction a entraîné la déperdition de nombreux terrains de sport sur l'agglomération ainsi que des espaces verts.

Le coût induit est conséquent pour les communes. Cette motion a pour objectif de demander un arrosage minimum en cas de sécheresse.

La motion est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

### **14) Vente division parcellaire de la parcelle C 857**

Les propriétaires des parcelles en limite de la parcelle C857 appartenant à la commune souhaitent pouvoir accéder en véhicules sur ces terrains. Afin de faciliter cet accès, la commune a réalisé une division parcellaire de 178 m<sup>2</sup> qui sera proposé à la vente de ces propriétaires, suivant le plan exposé au conseil. Les places de parking situées en contrebas sont donc conservées par la commune. Les travaux d'accès seront à la charge des propriétaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de cette division parcellaire de 178 m<sup>2</sup>.

### **Question rajoutée à l'ordre du jour en accord avec les membres présents :**

*Eau :*

*La commune chargera la SPL ID83 d'un schéma directeur de l'eau. Ce document rassemblera les plans précis des emplacements compteurs, des réseaux, des compteurs de secteurs, bouches à eau, ainsi que toutes les informations à une bonne gestion des consommations d'eau.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,  
A. Castagnetto

Le Maire  
J.L. Bonnet